

COMMUNIQUÉ

Le 01/08/2025



Collectifs Bassines non merci 79

J-6 avant les résistantes et 1 an après le village de l'eau !

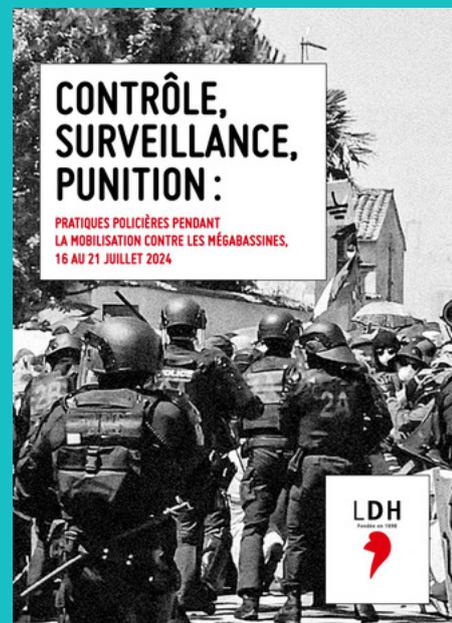
Du 16 au 21 juillet 2024, nous avons été plusieurs dizaines de milliers à nous mobiliser à Melle, Migné-Auxances et La Rochelle pour demander un moratoire sur les projets de bassines.

Depuis, nous avons obtenu de nouvelles victoires juridiques avec l'annulation des autorisations de prélèvement d'eau pour remplir les méga-bassines du marais poitevin [1] et l'annulation de 4 bassines, dont celle de Sainte-Soline [2]. Un an après notre mobilisation massive, la commission mixte paritaire a adopté, sans discussion à l'Assemblée nationale, la scélérate loi Duplomb [3]. Cette loi vient faciliter l'obtention, pour les bassines, de dérogations à l'interdiction de destruction des espèces protégées. Pour rappel, c'est cette dérogation que doit obtenir la bassine de Sainte-Soline pour être remise en exploitation.

Le système bassine n'est pas seulement un système qui méprise la démocratie parlementaire. C'est aussi un système qui s'épanouit dans la violence, la répression et la surveillance de masse.

Le 24 juin dernier, les observatoires des libertés publiques et des pratiques policières ont rendu un rapport extrêmement riche sur la répression et la surveillance mises en oeuvre durant le village de l'eau qui s'est tenu du 16 au 21 juillet 2024 [4]. Ce rapport apporte des éléments de réflexion et une mise en perspective essentielles sur la manière d'organiser (ou plutôt désorganiser) le maintien de l'ordre en France.

Durant cette semaine de mobilisation, la legal team a également reçu des témoignages individuels de ces violences commises par des pro-bassines, par les flics (FDO) ainsi que des témoignages de cette insupportable surveillance massive.





Il était important pour nous de visibiliser ces vécus.

Pour toutes ces personnes, la question de porter plainte s'est posée.

Plusieurs l'ont fait, d'autres non. Aucun de ces faits - plainte ou pas plainte - n'a donné lieu à des poursuites...

Cette absence d'intervention de la justice est d'autant plus choquante que depuis deux mois les convocations à la gendarmerie des militant-es, y compris les paysan.nes de la confédération paysanne, se sont multipliées.

Ces illustrations viennent à la fois mettre en lumière des récits individuels, qui ne doivent pas être passés sous silence, malgré l'inaction de la justice, ainsi que condamner la stratégie de répression désorganisée et disproportionnée de l'Etat, au mépris de nos intégrités physique ainsi que de nos droits.

Pour ça, pendant 1 semaine, on va faire un focus chaque jour sur un récit jusqu'au 7 août prochain.

Le 7 août 2025, notre mobilisation se poursuivra par notre présence au festival des résistantes (du 7 au 10 août à Saint-Hilaire de Briouze (Orne) [5]). Ce festival des résistantes, ouvert à tous.tes, c'est LA rencontre de toutes celles et ceux qui luttent en France contre des grands projets imposés et polluants. On s'y rencontre pour échanger et co-construire des stratégies pour la suite... et ainsi poursuivre ce qu'on a fait lors du village de l'eau il y a un an !

On a hâte de vous y retrouver !



No bassaran !

